



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne France Italie

Question écrite n° 6515

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les projets de liaison transfrontalière avec l'Italie. La commission intergouvernementale franco-italienne travaille à ce dossier depuis 1993 et a réalisé plus de 80 % des études nécessaires à son aboutissement. Le coût de ce projet est estimé, à ce jour, à 9 milliards de francs. Lors d'un déplacement récent dans les Alpes-Maritimes, elle a évoqué ce dossier en précisant qu'elle était opposée au projet de liaison routière par les tunnels de la Lombarde et de Tende et y préférerait une liaison ferroviaire. Cette remise en cause est lourde de conséquences pour l'avenir de notre région, son aménagement du territoire et son développement économique. Nous nous trouvons donc aujourd'hui dans l'expectative et sommes obligés de considérer que nous ne pouvons plus nous permettre une perte de temps supplémentaire au regard d'un investissement nous offrant la possibilité d'une liaison moderne avec l'Italie. C'est la raison pour laquelle, contrairement à l'attitude fermée du Gouvernement sur un projet innovant, il aurait pour sa part une attitude très favorable face à sa proposition qui, si elle prend l'engagement de le réaliser, aura le mérite d'être le premier chantier structurant important pour son département depuis longtemps. En conséquence, il souhaiterait savoir à ce sujet, si le Gouvernement est prêt à engager les crédits nécessaires, dès 1998, au lancement des études et à la programmation du financement qui permettra de planifier dès aujourd'hui ce projet de tunnel ferroviaire.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux projets de liaisons transfrontalières avec l'Italie. La politique du Gouvernement part du constat que le développement immodéré du trafic routier à travers le massif alpin conduit à une impasse et qu'il convient donc de réorienter les priorités vers le rail. C'est ainsi que les deux Gouvernements, français et italien, viennent à l'occasion du sommet de Nîmes, le 24 septembre 1999, de réaffirmer leur détermination à réaliser le plus rapidement possible le projet de tunnel ferroviaire entre Lyon et Turin. Ce projet d'envergure, prioritaire au titre des réseaux transeuropéens, est destiné à répondre à la demande en forte croissance de transport, tant voyageurs que marchandises, dans des conditions optimales de sécurité et d'environnement. Dans cette perspective, les deux Gouvernements ont annoncé la mise en place d'une nouvelle commission intergouvernementale à l'automne 1999 pour l'amélioration des liaisons franco-italiennes dans les Alpes du Sud. Les diverses options de traversée ferroviaire susceptibles d'être créées ou améliorées seront examinées dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6515

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4122

Réponse publiée le : 29 novembre 1999, page 6817